



Conseil communautaire

Du vendredi 16 décembre 2016 à 14H30

À la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le seize décembre, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD.

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Véronique BEAUDOING, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Guy CHARRON, Isabelle COLLAVET, Thierry GAMOT, Franck GIRARD, Patrick GONDRAND, Jean-Paul GOUTTENOIRE, Thomas GUILLET, André GUILLOT, Michaël KRAEMER, Nicole MATER, Jacques MONTEL, Gabriel TATIN et Jean-Paul UZEL.

Étaient excusés : Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER (pouvoir à Nicole MATER), Stéphane FALCO, Claude FERRADOU, Luc MAGNIN (pouvoir à Laurence BORGRAEVE), Pascale MORETTI (pouvoir à Thierry GAMOT), Véronique RIONDET (pouvoir à Guy CHARRON), Françoise ROUGE (pouvoir à Michaël KRAEMER) et Catherine SCHULD (pouvoir à Franck GIRARD).

Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

2. Décision du Président dans le cadre de ses délégations

- Décision n°20-16 : réalisation d'un pas de tirs et de surlargeurs pour l'Espace biathlon ski-roue du Vercors

3. Présentation et vote du budget ordures ménagères 2017 et des tarifs de la redevance ordures ménagères (REOM)

Le projet du budget ordures ménagères pour l'année 2017 est présenté en séance.

Suite à l'examen du budget en commission environnement, il ressort des simulations de fin d'année, un résultat 2016 très légèrement positif (environ 14 000 €) si l'on ne tient pas compte des recettes de la redevance des ordures ménagères de 2015 comptabilisées sur l'exercice 2016.

Les prévisions pour l'année 2017 de la section de fonctionnement montrent qu'il n'y aura pas d'augmentation des coûts de traitement du SICTOM de la Bièvre et que les tonnages d'ordures ménagères ont tendance à baisser.

Bien que le budget prévoit une évolution des prix liés au traitement et au transport des bennes de déchetteries, il reste légèrement inférieur à celui présenté en 2016.

En ce qui concerne l'investissement, le budget primitif prévoit la construction du quai de transfert avec un financement équilibré par les subventions (51 %) provenant du plan de relance du Conseil départemental et du contrat Ambition Région de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'autofinancement de la CCMV à hauteur de 25 % et d'un emprunt d'équilibre représentant environ 500 000 €.

Compte-tenu de ces éléments financiers, il est proposé de ne pas augmenter la redevance des ordures ménagères pour l'année 2017 et de créer de légères modifications dans la grille des catégories des professionnels notamment pour la catégorie 14 qui passerait de 90 € à 130 € mais qui donnerait droit aux professionnels de disposer d'un nombre de passages plus important (26 au lieu de 18 précédemment).

Il est ainsi proposé d'engager un travail entre la commission environnement et les élus des communes pour reclasser les professionnels dans la nouvelle grille pour tenir compte de leur évolution d'activité sur les dernières années.

Enfin, il est proposé de modifier la réduction de 50 % à 20 % pour les usagers se trouvant à plus d'un kilomètre d'un point de collecte car ce montant correspond à la part de la collecte dans la décomposition du prix du service.

Véronique BEAUDOING se demande comment est justifiée la taxe de redevance des ordures ménagères auprès des professionnels. Pierre BUISSON répond qu'il est nécessaire de réajuster régulièrement les catégories pour les professionnels car les attentes en termes de déchets peuvent changer et évoluer.

Un travail avec les communes est nécessaire afin de mettre en cohérence les activités des entreprises avec les catégories.

Selon Franck GIRARD il est parfois difficile de choisir une catégorie pour une nouvelle entreprise ; il est donc important de réajuster et d'affiner les catégories pour les professionnels.

Thierry GAMOT soulève le problème de l'existence de nouvelles bouteilles en plastiques qui ne sont pas recyclables. Thomas GUILLET précise qu'il faudra faire attention que les bouteilles contenant le lait BIO de Vercors Lait ne soient pas fabriquées avec ce type de plastique.

Le budget ordures ménagères 2017 et les tarifs de la redevance des ordures ménagères sont approuvés à l'unanimité.

4. Présentation et vote du budget assainissement 2017

Le projet du budget assainissement pour l'année 2017 est présenté en séance.

Suite à l'examen du budget en commission environnement et finances, il ressort que les dépenses de fonctionnement ne devraient varier qu'en ce qui concerne les charges liées au marché d'exploitation de la STEP. En effet, la signature du nouveau marché prévoit un règlement de la part fixe chaque mois et de la part variable en fin de trimestre. Cette évolution engendre pour 2017 une augmentation de la participation car il faudra tenir compte, en plus, du dernier trimestre 2016 qui doit être payé à terme échu conformément aux règles de l'ancien marché. Ce surcoût sera absorbé par les excédents disponibles au budget.

Dans ce contexte, il est proposé de ne pas augmenter la participation des communes pour l'année 2017 ainsi que la reprise de la clé de répartition pour cette année sachant que la prise de compétence assainissement complet est en cours d'étude.

Isabelle COLLAVET constate que la participation pour Autrans-Méaudre en Vercors est élevée, notamment pas rapport au montant de la participation de Lans en Vercors. Elle souhaite avoir des précisions concernant la clé de répartition.

Jean-Paul GOUTTENOIRE explique qu'il y a beaucoup de « SPANC » (Service public d'assainissement non collectif) sur la commune de Lans en Vercors mais que celle-ci a fait des efforts concernant le regroupement des hameaux.

Hubert ARNAUD complète en disant que les communes qui ont fait des efforts de raccordement à l'assainissement sont pénalisées car les citoyens écologiques ne représentent pas la population globale.

Thierry GAMOT précise que la commune d'Autrans doit effectuer de nombreux travaux car le réseau d'assainissement étant vieux, il y a beaucoup d'eaux parasites. Pierre BUISSON complète en faisant remarquer que ce problème d'eaux parasites est accentué en période de pluie ; cette difficulté a été prise en compte dans le calcul de la clé de répartition.

Michaël KRAEMER explique que la commune de Lans ne trouve pas de prestataire pour faire le travail de contrôle réglementaire prévu dans le SPANC. Franck GIRARD confirme ses propos en précisant qu'il est difficile de faire le contrôle une fois le travail effectué.

Pierre BUISSON précise que le travail concernant la clé de répartition des participations des communes a été long et compliqué. Sachant que la CCMV reprend la compétence assainissement en 2018, il n'est pas judicieux de modifier cette clé pour l'année prochaine.

Franck GIRARD fait la transition entre la prise de compétence eau et assainissement et le départ à la retraite de Monsieur Jean-Louis VASSIEUX, responsable du service environnement et travaux de la Communauté de communes en décembre 2017. En effet, il est aujourd'hui impossible de réaliser le travail de préparation du transfert de ces compétences en interne et c'est aussi très compliqué de suivre le travail d'un bureau d'études.

Une solution pourrait être de recruter une personne (titulaire ou contractuelle) qui serait chargée de faire l'étude de cette prise de compétence en interne. Ce poste pourrait être financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau pour deux ans (cette proposition est valable jusqu'à fin juin 2017).

Pierre BUISSON complète en rappelant que le travail du dernier bureau d'études sur l'assainissement a comporté beaucoup d'erreurs. Il préfère plus d'investissement de la part des élus et des techniciens des communes afin de mieux travailler ensemble.

Le vote du budget assainissement 2017 est approuvé, la participation des communes est validée ainsi que la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau afin de lancer rapidement le recrutement.

5. Restauration scolaire « Groupement de commandes Vercors Nord » - Projet alimentaire territorial pour la CCMV

Pour la fourniture des repas des restaurants scolaires de Saint Nizier du Moucherotte, Lans en Vercors, Engins, Corrençon en Vercors et Villard de Lans, les communes se sont associées en groupement de commandes appelé « Vercors Nord ». Un marché public a été lancé en 2013 pour une prestation de « fabrication et livraison de repas en liaison chaude ».

Une préoccupation qualitative avait fait l'objet d'une réflexion collective au sein du groupement de commandes pour rédiger un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) favorisant les produits locaux de qualité. Pour ce faire et dans le cadre du programme « alimentation santé territoires », il avait bénéficié de l'accompagnement du Parc naturel régional du Vercors.

Ce CCTP stipulait aux prestataires de proposer, en plus de l'offre de base, trois options intégrant de manière progressive des produits issus des productions et filières locales avec des prix rémunérateurs pour les producteurs et artisans ainsi qu'une part significative de produits issus de l'agriculture biologique.

Une dégradation de la qualité de la prestation depuis l'année scolaire 2015-2016 est constatée et partagée par l'ensemble des communes. L'échéance de la fin de marché en août 2017 et cette insatisfaction amènent les élus à se poser collectivement la question de la qualité souhaitée pour la restauration scolaire et des modalités pour atteindre et garantir de façon pérenne cette qualité.

Les communes du groupement de commandes ont souhaité porter cette réflexion à l'échelle de la commission « enfance jeunesse » de la CCMV. Cette commission a fait appel au PNRV, animateur de la thématique alimentation du programme européen de développement rural LEADER « Terres d'Échos », dont la CCMV est dans le périmètre d'action et impliquée. L'objectif est d'envisager collectivement une réponse aux préoccupations qualitatives en terme de restauration scolaire et d'envisager de nouvelles modalités de mise en œuvre.

Après des rencontres proposées par la commission « enfance jeunesse », réalisées entre chaque commune et le PNRV, la démarche souhaitée est la suivante :

- pour le court terme : relancer en janvier 2017 une procédure de marché public pour le groupement de commandes « Vercors Nord » et pour une prestation de « fabrication et livraison de repas » la mieux adaptée pour le territoire. Pour

ce faire, il a été décidé d'engager au préalable une démarche collective (élus et parents d'élèves) de révision du CTP, vers un cahier plus prescriptif en terme de qualité et d'origine des produits. L'offre de base sera supprimée et les options progressives revisitées. Ce travail sera coordonné par la CCMV, soutenu techniquement par le PNRV, avec une méthodologie qui reste à préciser.

- pour le moyen et long terme : engager une démarche participative et prospective multi-acteurs (élus, parents, agriculteurs et restaurateurs) afin de définir à l'échelle de la Communauté de communes, un projet alimentaire de territoire. Celle-ci actionnant le levier économique et de soutien notamment à l'agriculture du territoire que représente la mise en place d'une mutualisation de la restauration, appuyée sur une alimentation de qualité et de proximité.

Cette démarche permettra de partager et définir collectivement les valeurs que portent le projet ainsi que les enjeux multiples auxquels il répond (santé publique, accès pour tous à une alimentation de qualité et de proximité, développement économique local, soutien à l'agriculture...).

Des objectifs communs seront alors définis, le champs des possibles en terme de modalités de mise en œuvre sera envisagé, pour aboutir à un programme d'actions opérationnel. Les actions programmées pourront prétendre à un soutien financier du programme LEADER.

Cette démarche sera coordonnée à partir de janvier 2017 par la CCMV, soutenue techniquement par le PNRV avec une méthodologie qui reste à préciser.

Il est proposé au Conseil communautaire, d'engager la CCMV dans les deux démarches précitées et de confier la coordination de cette démarche aux élus de la commission « enfance jeunesse » de la CCMV en association étroite avec les élus de la commission en charge de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme, du logement, de l'agriculture et de la forêt et de la commission en charge du développement économique.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour. Michaël KRAEMER précise que l'objectif de ce projet à court terme est d'améliorer la qualité pour ajouter ensuite des options. L'objectif à long terme est de réaliser un réel projet de territoire en travaillant avec les agriculteurs, etc...

6. Approbation de reversement de la prestation du service enfance jeunesse 2015 - volet enfance

En tant qu'unique collectivité locale signataire du Contrat enfance jeunesse, depuis le 1^{er} janvier 2009, la CCMV vient de recevoir la prestation de service enfance jeunesse 2015 - volet enfance du Contrat enfance jeunesse signé avec la CAF de l'Isère.

Cette prestation soutient les collectivités dans leurs efforts pour pérenniser et développer une politique enfance jeunesse. Cette prestation concerne :

- les crèches dépendantes de la compétence des communes « services dites « de proximité ») jusqu'au transfert de la compétence « petite enfance » au 1^{er} avril 2016, soit du 1^{er} janvier au 31 mars 2016,
- les services intercommunaux portés par la CCMV.

Cette prestation s'élève à 202 939,21 € pour le volet enfance.

Pour cette année de transition et en accord avec les décisions prises par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) le 30 mars 2016, il appartient à la CCMV de répartir la subvention entre les différentes collectivités selon le tableau de répartition ci-dessous.

N° PROJET	ACTION	montant PSEJ 2015 VERSEE	montant gardé par la CCMV	montant reversé aux communes					
				Autrans Méaudre	Corrençon	Engins	Lans en Vercors	St Nizier	Villard de Lans
VOLET ENFANCE									
1	Multi accueil Les Boutchoux	16 289,72 €	16 289,72 €						
2	Coordination enfance	27 529,26 €	27 529,26 €						
3	RAM P'tit Patapam	19 910,93 €	19 910,93 €						
4	Multi accueil Les 3 Pommes	15 796,72 €	11 847,54 €		3 949,18 €				
5	Multi accueil Les 3 P'tits tours	48 626,72 €	36 470,04 €				12 156,68 €		
6	Ludothèque	10 045,22 €	10 045,22 €						
7	Multi accueil La Maison des Oursons	50 811,99 €	38 108,99 €						12 703,00 €
8	Multi accueil les Diablotins	13 928,65 €	10 446,49 €					3 482,16 €	
TOTAL VOLET ENFANCE		202 939,21 €	170 648,19 €	0,00 €	3 949,18 €	0,00 €	12 156,68 €	3 482,16 €	12 703,00 €

Le reversement de la prestation du service enfance jeunesse 2015 - volet enfance est approuvé à l'unanimité.

Hubert ARNAUD explique que suite au transfert de la compétence en 2016, l'enveloppe financière concernant la prestation 2015 a été laissée à la CCMV au lieu de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors.

Michaël KRAEMER confirme que les communes ont accepté de fonctionner ainsi car en cette première année de prise de compétence, la Communauté de communes devait verser une somme importante ; l'objectif de cette décision était d'impacter au minimum les comptes de la CCMV afin d'éviter que celle-ci ne fasse un appel de fonds.

7. Approbation de reversement de la prestation du service enfance jeunesse 2015 - volet jeunesse

En tant qu'unique collectivité locale signataire du Contrat enfance jeunesse, depuis le 1^{er} janvier 2009, la CCMV vient de recevoir la prestation de service enfance jeunesse 2015 - volet enfance du Contrat enfance jeunesse signé avec la CAF de l'Isère.

Cette prestation soutient les collectivités dans leurs efforts pour pérenniser et développer une politique enfance

jeunesse. Cette prestation concerne :

- les services dépendants de la compétence des communes « services dites « de proximité »),
- les services intercommunaux portés par la CCMV.

Cette prestation s'élève à 147 004,47 € pour le volet jeunesse.

Il appartient à la CCMV de répartir la subvention entre les différentes collectivités selon le tableau de répartition ci-dessous.

N° PROJET	ACTION	montant PSEJ 2015 VERSEE	montant gardé par la CCMV	montant reversé aux communes					
				Autrans Méaudre	Corrençon	Engins	Lans en Vercors	St Nizier	Villard de Lans
VOLET JEUNESSE									
9	Coordination jeunesse	24 159,85 €	24 159,85 €						
10	ALSH Activ'ados	15 073,09 €	15 073,09 €						
11	Formations BAFA BAFD	1 476,15 €	1 476,15 €						
12	ALSH Les Petits Montagnards	5 176,53 €			5 176,53 €				
13	ALSH La Passerelle	58 825,80 €					58 825,80 €		
14	Périsco Maternel Corrençon en Vercors	972,93 €			972,93 €				
15	Séjours	1 024,65 €	1 024,65 €						
16	AL périsco Méaudre	19 136,60 €		19 136,60 €					
17	Périsco Autrans	2 788,07 €		2 788,07 €					
18	Périsco primaire Corrençon en Vercors	1 780,35 €			1 780,35 €				
19	Périsco maternel St Nizier du Moucherotte	3 839,95 €						3 839,95 €	
20	Périsco maternel Engins	396,00 €				396,00 €			
21	AL périsco Villard de Lans	11 331,39 €							11 331,39 €
22	Animation jeunes	872,71 €	654,53 €	218,18 €					
23	Chantiers jeunes Méaudre	123,57 €		123,57 €					
24	Information des familles	26,83 €	26,83 €						
TOTAL VOLET JEUNESSE			42 415,10 €	22 266,42 €	7 929,81 €	396,00 €	58 825,80 €	3 839,95 €	11 331,39 €
TOTAL VOLET ENFANCE ET JEUNESSE			213 063,29 €	22 266,42 €	11 878,99 €	396,00 €	70 982,48 €	7 322,11 €	24 034,39 €

Le reversement de la prestation du service enfance jeunesse 2015 - volet jeunesse est approuvé à l'unanimité.

8. Vote sur la fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par le Président et les Vice-Présidents

Compte-tenu du renouvellement du bureau, il est proposé au Conseil communautaire de voter les indemnités mensuelles de fonction perçues par le Président et les Vice-Présidents conformément aux taux en vigueur prévus par la loi. Les valeurs sont les suivantes :

- Président : 48,75 %,
- Vice-Président : 20,63 %.

Le vote sur la fixation des indemnités mensuelles de fonction pour le nouveau bureau communautaire est approuvé.

9. Décision modificative - budget principal : reversement Médiathèque tête réseau à la Mairie de Lans en Vercors

Suite à la création d'un service commun pour la gestion de l'équipement de la Médiathèque tête de réseau, il a été signé, en 2015, une convention fixant les modalités de reversement (prévu au budget 2015) de l'achat d'un mobilier et du matériel par la CCMV à la Mairie de Lans en Vercors.

Celle-ci n'ayant pas appelé le reversement en 2015, les crédits ont été reportés en dépenses imprévues sur le budget 2016.

La commune de Lans en Vercors venant d'émettre son titre de reversement, il est nécessaire de virer les crédits sur l'opération d'investissement adéquate afin de rembourser la collectivité.

La décision modificative concernant le reversement de la Médiathèque tête de réseau à la Mairie de Lans en Vercors est approuvée.

10. Approbation du règlement intérieur du personnel de la CCMV

L'augmentation régulière des effectifs de la CCMV impose d'écrire et d'approuver les règles de fonctionnement concernant le personnel. Le règlement fixe les règles et donne les informations nécessaires concernant les droits et les obligations des agents de la fonction publique ainsi que les modalités de rémunération, de droit à congés, des absences (arrêts maladie, formations, etc...), accidents de service et précise le fonctionnement quotidien.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le règlement intérieur du personnel qui a été joint à la note de présentation.

Le règlement intérieur du personnel de la CCMV est approuvé.

11. Demande d'avance de subvention aux crèches associatives pour l'année 2017

La CAF de l'Isère, financeur principal des structures d'accueil du jeune enfant, ne verse pas de subvention sur le premier trimestre de l'année. Ainsi, afin de prévenir d'éventuelles difficultés financières, les quatre structures d'accueil du jeune enfant du territoire font la demande d'une avance de subvention à hauteur d'un quart de la subvention totale attribuée

pour l'année 2016.

Les demandes sont donc les suivantes :

- EAJE « Trois Ptits Tours », Lans en Vercors : 20 000 €,
- EAJE « Les Boutchoux », Autrans-Méaudre en Vercors : 20 000 €,
- EAJE « Les Trois Pommes », Corrençon en Vercors : 18 750 €,
- EAJE « Les Diablotins », Saint Nizier du Moucherotte : 11 000 €.

Les demandes d'avance de subvention pour les quatre crèches associatives du territoire pour l'année 2017 sont approuvées.

12. Demande de subvention pour le projet « Sur les pas des poilus du Vercors » - Cité scolaire Jean Prévost

Du 27 au 31 mars prochains, 49 élèves issus de deux classes de troisième et de première de la Cité scolaire se rendront à Verdun dans le cadre d'un projet pédagogique intitulé « Sur les pas des poilus du Vercors ». A cette occasion, ils visiteront notamment Verdun et Strasbourg. Ils seront encadrés par deux professeurs d'histoire-géographie, porteurs du projet, associés à des enseignants de français.

Dans une première partie du projet, les élèves effectueront un travail de recherche sur les poilus du Vercors à partir des noms inscrits sur le monument mémoriel de la commune. Les élèves utiliseront les sites du Ministère de la Défense afin de retracer le parcours des poilus du Vercors.

Dans un second temps, les élèves se rendront sur les lieux des combats dans la région de Verdun. Ils photographieront les zones de combat afin de les associer avec les parcours des poilus sur lesquels ils auront fait leurs recherches. Par ailleurs, ils visiteront les lieux mémoriels de la Première Guerre mondiale (Fort de Douaumont, ossuaire de Douaumont, Centre mondial de la Paix, tranchées, ...).

Dans un troisième temps, au retour du voyage, les élèves s'attacheront à transmettre la mémoire des poilus du Vercors. Pour cela, ils réaliseront des panneaux d'exposition où apparaîtront leurs recherches (fiches biographiques et lieux de combat des soldats) associées aux photographies des lieux mémoriels visités.

En s'appuyant sur cette réalisation, les élèves du lycée interviendront devant des classes de 3^e et restitueront ainsi la mémoire des Poilus. Ceux de troisième feront de la même manière des interventions devant les élèves de primaire en classe de CM2 qui étudient ce thème durant l'année et travaillent plus particulièrement sur le territoire du Vercors lors de la Seconde Guerre mondiale.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Cité scolaire Jean Prévost afin de soutenir le projet « Sur les pas des poilus du Vercors ».

La demande de subvention pour le projet « Sur les pas des poilus du Vercors » est approuvée. Les élus souhaitent néanmoins qu'une présentation de ce projet soit faite pour l'ensemble du territoire afin d'en prendre connaissance et de valoriser le travail de ces collégiens.

13. Questions diverses

- **A organiser** : les dates des prochains bureaux communautaires

- **Représentants de la CCMV au SYMAA** : intervertir Pierre BUISSON en tant que membre suppléant et Thomas GUILLET en tant que membre titulaire.